

# **Cause R-3535-2004**

**Demande relative à la modification de  
certaines conditions de services liées à  
l'alimentation en électricité et  
des frais afférents**

**Prolongation du réseau aérien**

**7 février 2006**

**UMQ 2 Document 1**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3535-2004</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>7 FÉVRIER 2006</i>
Pièces n°: <i>UMQ 2,</i> <i>DOC. 1</i>

## Dynamique de l'occupation du territoire québécois

- Le Québec est un territoire peu peuplé et composé largement de petits lieux et milieux hétérogènes, distants et dispersés
- La logique de l'imbrication des territoires est souvent davantage expliquée par les aléas des marchés mondiaux
- L'aménagement et l'urbanisme québécois ont été mis en œuvre en fonction d'une cohabitation urbaine-rurale

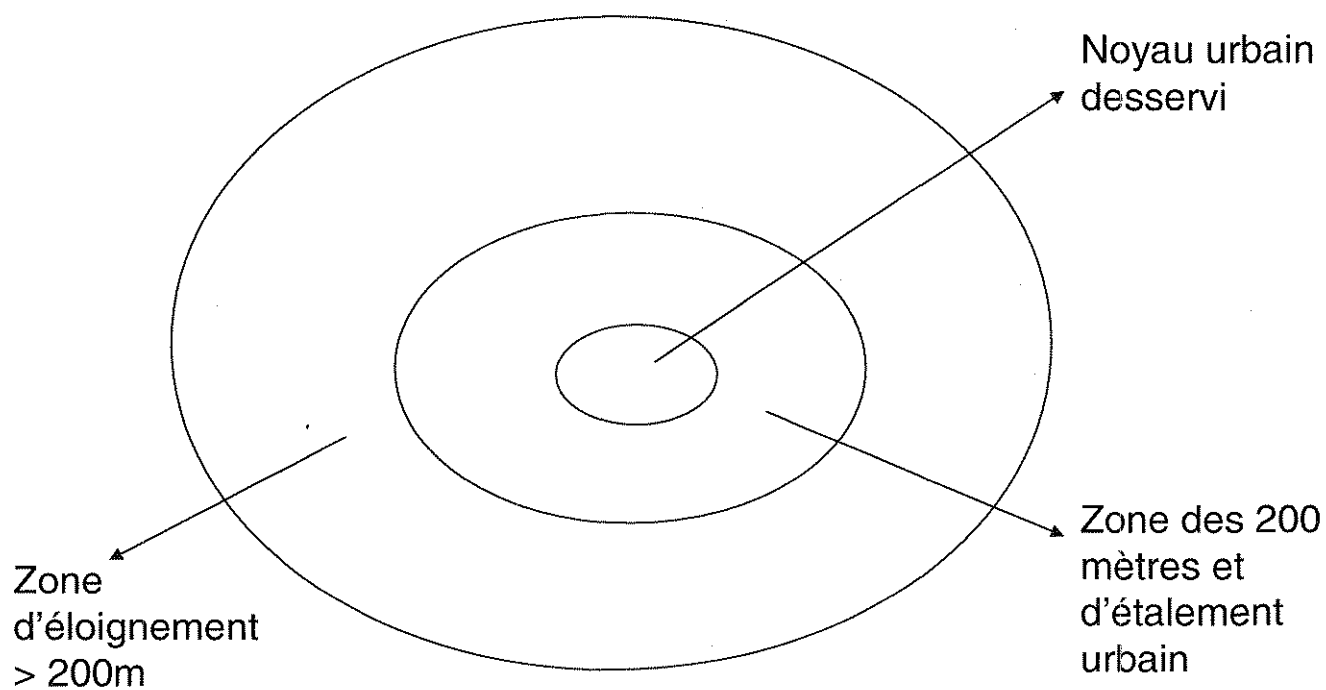
# Dynamique de l'occupation du territoire québécois

- Problématiques contemporaines :
  - Dévitalisation des zones urbaines
  - Étalement urbain en faible et très faible densité dans les zones périurbaines
  - Polarisation nouvelle de certains centres ruraux
  - Nouvelles activités en périphérie éloignée
  
- Toutes ces tendances spatiales sont marquées par des forces qui influencent la localisation des activités et de la population
  
- Les régions et les MRC subissent ainsi des tendances qui les influencent souvent différemment les unes des autres pour donner de nouvelles formes territoriales

# Dynamique de l'occupation du territoire québécois

- Favoriser une maîtrise optimale de l'occupation des territoires :
  - Alimenter tout le système urbain pour maintenir et augmenter les zones de rayonnement des activités économiques internes
  - Rechercher l'équilibre spatial entre les divers centres et entre les diverses zones pour assurer l'efficacité, l'équité, la cohérence, la démocratie et la durabilité
  - Respecter la démocratie territoriale dans ses choix collectifs de biens et de services publics locaux alors que tous les intérêts sont justement représentés

# Dynamique de l'occupation du territoire québécois



## Modulation de la proposition HQD usage domestique résidentiel

Intervalle (m)	Prix moyen / mètre	Conditions additionnelles
0 à 200	48	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'allocation pour usage domestique de 2 800 \$ par unité d'habitation raccordée au réseau est permise;</li> <li>• La période allouée pour recevoir un remboursement par unité d'habitation raccordée au réseau est prolongée de 5 ans à 10 ans</li> </ul>
201 à 300	28	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'allocation pour usage domestique de 2 800 \$ par unité d'habitation raccordée au réseau est permise;</li> <li>• La période allouée pour recevoir un remboursement par unité d'habitation raccordée au réseau est prolongée de 5 ans à 10 ans</li> </ul>
300 et plus	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'allocation pour usage domestique de 2800 \$ par unité d'habitation raccordée au réseau est permise;</li> <li>• La période allouée pour recevoir un remboursement par unité d'habitation raccordée au réseau est prolongée de 5 ans à 10 ans</li> </ul>

Référence : UMQ-1, Document 2, page 21, Tableau 2

## Modulation de la proposition HQD usage domestique résidentiel

- Pour favoriser le contrôle de l'étalement de faible densité et soutenir la dynamique de développement en éloignement des centres urbains
- Pour coïncider le plus possible aux contraintes de coûts et de densification du réseau de distribution d'HQD

**Tableau 1**

**Comparaison entre la proposition de HQD à celle de UMQ**

**Prolongement 1000 m  
Usage domestique résidentiel**


Intervalle (m)	Prix par mètre Distributeur (\$/m)	Prix par mètre pour le max intervalle (\$/m)	Prix du Distributeur (\$)	Prix par mètre UMQ (\$/m)	Prix par mètre pour le max intervalle (\$/m)	Prix de l'UMQ (\$)	Crédit HQD (\$)
0 - 100	0	0	0	0	0	0	0
101 - 200	38	3 800	3 800	48	4 800	4 800	-1 000
201 - 300	38	3 800	7 600	28	2 800	7 600	-1 000
301 - 400	38	3 800	11 400	18	1 800	9 400	1 000
401 - 500	38	3 800	15 200	18	1 800	11 200	3 000
501 - 600	38	3 800	19 000	18	1 800	13 000	5 000
601 - 700	38	3 800	22 800	18	1 800	14 800	7 000
701 - 800	38	3 800	26 600	18	1 800	16 600	9 000
801 - 900	38	3 800	30 400	18	1 800	18 400	11 000
901 - 1000	38	3 800	34 200	18	1 800	20 200	13 000

**Tableau 2**

**Impact de la proposition de l'UMQ sur la facturation du Distributeur - Usage résidentiel**

Intervalle (m)	(%)	Nombre de clients (sur 100)	Prix par mètre Distributeur (\$/m)	Prix du Distributeur (\$)	Prix par mètre UMQ (\$/m)	Prix de l'UMQ (\$)	Différence (\$)	Montant que le Distributeur recevra par le client
0 - 100	60	60	0	0	0	0	0	0
101 - 200	30	30	38	1 140	48	1 440	300	300
201 - 300	5	5	38	190	28	140	-50	250
301 - 400	3	3	38	114	18	54	-60	190
401 - 500	1	1	38	38	18	18	-20	170
500 et plus	1	1	38	38	18	18	-20	150

150\$  
en faveur de HQD



## Modulation de la proposition HQD promoteur résidentiel

- Pour compenser le facteur d'éloignement et s'harmoniser avec les réalités de la dynamique de l'occupation du territoire tout en ralliant les contraintes de prolongement de réseau d'HQD :
  - Diminution du ratio de neutralité de 1,35 maisons raccordées/100m à 0,675 maisons raccordées/100m pour les projets de prolongement à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km :
    - Doubler l'allocation de 2 800 \$ à 5 600 \$ ou
    - Diminuer le prix moyen par mètre de ligne à 19 \$/m et
    - Augmenter la période de remboursement de 5 à 10 ans
  - Les prolongements supérieurs à 1,5 km seront établis sur la base du coût réel avec période de remboursement à 10 ans, sauf pour les cas de haute densité résidentielle

# Secteurs industriels

- Aucune demande de modulation particulière sauf l'extension de la période de remboursement de 5 à 10 ans

